



## FORMULAIRE DE PRÉINSCRIPTION ET ENGAGEMENT NOMICAMP HIVERNAL 2022

<b>IDENTIFICATION DU PARTICIPANT OU DE LA PARTICIPANTE</b> Nom : _____ Prénom : _____ Adresse : _____ Ville : _____ Code postal : _____ Sexe : M <input type="checkbox"/> F <input type="checkbox"/> Âge : _____ Date de naissance : _____ Niveau de scolarité (présentement) : _____
Parent #1 : _____ Téléphone (cellulaire) : _____ Téléphone (travail) : _____ Courriel : _____ Emploi : _____ Temps plein <input type="checkbox"/> Temps partiel <input type="checkbox"/> Employeur : _____
Parent #2 : _____ Téléphone (cellulaire) : _____ Téléphone (travail) : _____ Courriel : _____ Emploi : _____ Temps plein <input type="checkbox"/> Temps partiel <input type="checkbox"/> Employeur : _____
<b>EN CAS D'URGENCE (Autre que les parents) :</b> Nom : _____ Prénom : _____ Téléphone #1 : _____ Téléphone #2 : _____  Nom : _____ Prénom : _____ Téléphone #1 : _____ Téléphone #2 : _____
<b>PERSONNES AUTORISÉES À QUITTER AVEC L'ENFANT (VEUILLEZ INDIQUER TOUS LES PRÉNOMS ET NOMS COMPLET, Y COMPRIS CELUI DES PARENTS) :</b> _____ _____ _____
Votre enfant a-t-il besoin d'un vêtement de flottaison individuelle? Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>

<b>COÛTS :</b>  <b>Inscription pour la Semaine de relâche du 28 février au 3 mars 2022.</b> <b>Le service de garde et les activités sont inclus dans les frais d'inscription.</b>  1er enfant (50 \$) <input type="checkbox"/> 2e enfant (40 \$) <input type="checkbox"/> 3e et suivant (30 \$) <input type="checkbox"/>  <b>Total camp de jour : _____ \$</b> (Veuillez conserver votre reçu aux fins d'impôt)  <b>SERVICE DE GARDE :</b>  Les heures du service de garde sont de <b>7 h 30 à 9 h</b> et/ou de <b>16 h à 17 h 30</b> <b>Votre enfant fréquentera-t-il le service de garde? Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/></b>  Si oui, à quelle fréquence utilisera-t-il ce service ?  À tous les jours <input type="checkbox"/> Le matin <input type="checkbox"/> Le soir <input type="checkbox"/> <b>OU</b> Occasionnellement <input type="checkbox"/> Le matin <input type="checkbox"/> Le soir <input type="checkbox"/>
--

**PROCÉDURE DE PRÉ-INSCRIPTION :**

Vous devez faire parvenir à la Municipalité les documents suivants, au plus tard **le Vendredi 18 février 2022 à 16 h :**

- Formulaire d'inscription et engagement dûment rempli et signé;
- Fiche médicale du participant dûment complétée;
- Autorisation à quitter le camp de jour seul;

**AVIS IMPORTANT – Mesures de protection COVID-19**

Acceptation du risque dans un contexte de pandémie de COVID-19, le camp de jour de la Municipalité de Nomingue a mis en place les mesures de protection détaillées au document GUIDE DU PARENT, joint au présent formulaire, afin de minimiser le risque de contagion et de propagation du virus. Il est de la responsabilité de toute personne, notamment les enfants et leurs parents ou tuteurs, de respecter les mesures de protection mises en place par le camp de jour de la Municipalité de Nomingue.

J'ai pris connaissance de document GUIDE DU PARENT DE LA RELÂCHE 2022 et je m'engage à m'y conformer. J'ai discuté du document avec mon enfant, je lui ai expliqué en quoi consistent les mesures et je l'ai informé de l'importance de les respecter. Je comprends et accepte que le camp de jour de la Municipalité de Nomingue ne puisse garantir un milieu sans COVID-19, qui soit exempt de contamination ou de contagion.

Nom du parent : \_\_\_\_\_ Signature : \_\_\_\_\_  
(En lettre moulées)

**PERMISSIONS ÉCRITES :**

- J'autorise la Municipalité de Nomingue à photographier ou filmer mon enfant et à utiliser les images en tout temps, au bénéfice de la Municipalité, selon ses besoins et sans restriction ni aucune forme de rémunération. En contrepartie, les légendes accompagnants la reproduction ou la présentation de la ou des photographies ne porteront aucunement atteinte à ma réputation ou à ma vie privée. Oui  Non
- Le parent responsable de l'enfant doit nous prévenir par écrit si l'enfant doit retourner à la maison, s'il doit partir plus tôt, si une autre personne doit venir le chercher, s'il doit ou s'il peut retourner à la maison par lui-même. Nous ne laisserons partir aucun enfant au cours de la journée sans la permission écrite du parent, et ce afin d'assurer la sécurité des enfants.
- Les enfants qui voyagent seuls doivent avoir une autorisation écrite des parents.  
Mon enfant est autorisé à quitter seul
- J'autorise la Municipalité de Nomingue à prendre les actions nécessaires pour assurer la santé et le bien-être de mon enfant. Je comprends que les frais de transport en ambulance et les soins de santé sont aux frais du parent. Les gestionnaires de camps ne pourront être tenus responsables si des incidents sont causés par des informations manquantes sur la fiche médicale du participant (maladies, incapacités ou allergies). Initiales : \_\_\_\_\_
- J'atteste que tous les renseignements sont véridiques et complets (sans omission). Dans le cas contraire, je comprends que la Municipalité de Nomingue pourrait retirer mon enfant du camp pour sa propre sécurité ou celle des autres participants. Initiales : \_\_\_\_\_

**ENGAGEMENT DES PARENTS OU TUTEURS :**

En tant que parent ou tuteur de \_\_\_\_\_ (nom de l'enfant) qui fréquentera le Nomicamp hivernal 2022, je m'engage à respecter les conditions suivantes :

1. Les heures et les horaires prévus doivent être respectés pour assurer la sécurité des enfants et permettre une meilleure organisation des activités. Tout enfant qui vient au Nomicamp

hivernal doit être présent tout au long de la journée. L'arrivée peut se faire dès **7 h 30** et le départ doit s'effectuer au plus tard à **17 h 30**.

2. Des frais de retard seront engagés pour tout départ du service de garde après 17 h 30 au taux de **5 \$** par 15 minutes de retard.

3. Tout retard ou absence du Nomicamp devra être signalé, soit par téléphone au 819-278-3384, poste 235 ou par courriel à l'adresse : [loisirs@municipalitenominingue.qc.ca](mailto:loisirs@municipalitenominingue.qc.ca), avant 8 h 45 le matin même.

5. Chaque enfant doit respecter ses camarades, utiliser un langage adéquat, agir prudemment et prendre soin de son environnement. Une politique comportementale est en vigueur et sera appliquée tout au long du Nomicamp hivernal.

5. Advenant un bris de matériel ou d'équipement par un enfant dû à un mauvais usage ou au non-respect des consignes, le parent sera tenu responsable et devra défrayer les coûts de réparation ou de remplacement.

6. La Municipalité et les animatrices ne sont aucunement responsables des incidents pouvant mener au bris, au vol ou à la perte de matériel personnel.

7. J'ai lu et compris le GUIDE DU PARENT DE LA RELÂCHE 2022.

Prénom et nom (En lettre moulées) : \_\_\_\_\_

Signature : \_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_